

## PACTE CIVIL DE SOLIDARITE (PACS)

### DOCUMENTS A FOURNIR

#### Pour les personnes de nationalité étrangère/nées à l'étranger :

- Déclaration conjointe d'un pacte civil de solidarité (formulaire cerfa n° 15725-02)
- Convention personnalisée ou convention-type de Pacs (formulaire cerfa n° 15726-03) ;
- Copie intégrale de votre acte de naissance (**moins de 6 mois**) accompagné de sa traduction par un traducteur assermenté ou une autorité consulaire. Selon le pays, l'acte devra être revêtu de l'apostille ou légalisé.
- Une pièce d'identité en cours de validité (titre de séjour, carte d'identité, passeport)
- Un justificatif de domicile (bail locatif, quittance de loyer) de moins de 3 mois

*En cas d'hébergement chez un tiers, fournir les éléments suivants :*

- *justificatif de domicile au nom de l'hébergeant*
- *la photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeant*
- *attestation d'hébergement sur l'honneur*
- *un justificatif propre au nom et prénom de l'hébergé (attestation carte vitale, fiche de paie, facture de téléphone portable...)*
- Un certificat de coutume établi par les autorités compétentes, indiquant la législation en vigueur et les pièces d'état civil prouvant que le partenaire est majeur, célibataire et juridiquement capable ;
- Si vous êtes né à l'étranger, un certificat de non-pacs **de moins de 3 mois** (à demander au Service central d'état civil – répertoire civil),
- Si vous vivez en France depuis plus d'un an, une attestation de non-inscription au répertoire civil pour vérifier l'absence de tutelle ou curatelle (à demander au service central d'état civil – répertoire civil).

#### Pour les personnes placées sous la protection de l'OFPPRA :

Les réfugiés, apatrides et bénéficiaires de la protection subsidiaire ont leur statut personnel régi par la loi française, ils peuvent conclure un PACS et une mention sera portée sur le certificat qui leur tient lieu d'acte de naissance.

- Déclaration conjointe d'un pacte civil de solidarité (formulaire cerfa n° 15725-02)
- Convention personnalisée ou convention-type de Pacs (formulaire cerfa n° 15726-03) ;
- Copie intégrale du certificat tenant lieu d'acte de naissance, délivré par l'OFPPRA (datant de **moins de 3 mois**) ;
- Pièce d'identité (carte d'identité, passeport) en cours de validité ;
- Un justificatif de domicile (bail locatif, quittance de loyer) ;

*En cas d'hébergement chez un tiers, fournir les éléments suivants :*

- *justificatif de domicile au nom de l'hébergeant*
- *la photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeant*
- *attestation d'hébergement sur l'honneur*
- *un justificatif propre au nom des parents (attestation carte vitale, fiche de paie, facture de téléphone portable...)*
- Un certificat de non-pacs délivré par le service central d'état civil – répertoire civil,
- Si vous vivez en France depuis plus d'un an, une attestation de non-inscription au répertoire civil pour vérifier l'absence de tutelle ou curatelle (à demander au Service central d'état civil).